



Plan de Parc 2022-2027

Parc naturel régional des Grands Causses

Planche nord

Axe 1 – PROTÉGER – Territoire à haute valeur patrimoniale

(*) : sujet devant faire l'objet d'une attention particulière au titre du rapport de compatibilité des documents d'urbanisme

Orientation 1- Protéger une biodiversité d'exception
Mesures 1, 2, 3, 4, 5

Symbole	Légende
	Espaces majeurs de biodiversité à préserver (*)
	- Réservoirs de biodiversité des zones humides
	- Réservoirs de biodiversité landes et pelouses
	- Réservoirs de biodiversité milieux boisés
	Corridors écologiques menacés et à préserver prioritairement milieux ouverts et leurs numéros (*)
	Corridors écologiques menacés et à préserver prioritairement milieux boisés et leurs numéros (*)
	Réservoirs de biodiversité des milieux aquatiques à préserver et à améliorer (*)
	Ruptures de continuités écologiques existantes à compenser ou supprimer (et leurs numéros) (*)

Secteurs en enjeu de gestion patrimoniale ou de protection (aire protégée, maîtrise foncière, ou mesure contractuelle)

	2 Gîtes ou sites à chiroptères d'intérêt régional à préserver (et leurs numéros) (*)
	22 Préservation et gestion des forêts remarquables (et leurs numéros) (*)
	2 Sites à enjeu avifaune (et leurs numéros) (*)
	Site à enjeu de reproduction de l'Aigle royal (*)
	193 Sites à enjeu floristique (et leurs numéros) (*)

	Projets de Réserve Biologique Intégrale (RBI) (*)
	Sites potentiels pour la déclinaison SNAP (antérieures sur les étiquettes des sites)
	Commune où une démarche de gestion des véhicules à moteur est à mener en priorité
	Sur l'ensemble du périmètre : - suivi et prise en compte des espèces exotiques envahissantes : - préservation de la biodiversité, tout en permettant des activités humaines

Le périmètre d'étude est entouré d'une zone tampon de 1 km afin de présenter les continuités écologiques.

Orientation 2- Préserver la richesse paysagère
Mesures 6, 7, 8, 9

	Cirque
	Falaise
	Butte-témoin
	Landes, pelouses sèches (parcours) et dolines
	Cultures et prairies bocagères
	Vignes et vergers
	Hétraies - châtaigneraies
	Marnes grises
	Ruffes
	Ruiniformes
	Stopper l'urbanisation linéaire le long des voies (*)
	Maîtriser les extensions urbaines (*)
	Tache urbaine (*)
	Coupure d'urbanisation à maintenir (et numéros) (*)
	Préservation de la silhouette urbaine de certains villages (villages perchés) et hameaux de caractère (ceinture verte) dont entrées de ville (*)
	Eorin du Viaduc de Millau à protéger (*)
	Secteurs potentiels de parcs éoliens existants ou futurs (et leurs numéros) (*)
	Mât éolien en service
	Mât éolien autorisé
	Mât éolien en instruction
	Zone d'activité existante et entrées de ville à requalifier (*)
	Veiller à la bonne intégration des aménagements et constructions dans le paysage : ensemble du périmètre (*)

Orientation 3 – Sécuriser la ressource en eau
Mesures 10, 11, 12

	Source captée pour l'eau potable (*)
	Bassin d'alimentation connu de ressource captée : (*) - stratégique pour l'adduction en eau potable - captage public - pour l'adduction en eau potable - captage public - pour l'adduction en eau potable - captage privé
	Zone de protection future de la ressource en eau souterraine
	Zone à objectif plus strict de protection de la ressource en eau souterraine
	Zone à objectif plus strict de protection des ressources en eau en rivière
	Réservoir de biodiversité des milieux aquatiques à préserver et à améliorer
	Zone d'expansion de crue (zone de reconquête : espace de boisement, espace de mobilité du cours d'eau, zone d'expansion de crue) (*)
	Protection et valorisation des zones humides
	Station d'épuration majeure à surveiller
	Service incomplet de SPANC à compléter
	Bassin de décantation de l'Av75 à réhabiliter en priorité

Orientation 4 – Valoriser les trésors géologiques
Mesure 13

	Géosites d'intérêt majeur à protéger et à valoriser (international et national) et leurs numéros : (*)
	Géosite de moins de 1000 ha
	Géosite de plus de 1000 ha

Axe 2 – AMÉNAGER – Territoire en transition

(*) : sujet devant faire l'objet d'une attention particulière au titre du rapport de compatibilité des documents d'urbanisme

Orientation 5- Construire un territoire à énergie positive
Mesures 14, 15

	Vers un territoire économe en énergie : ensemble du périmètre
	Secteurs potentiels de parcs éoliens existants ou futurs (et leurs numéros) (*)
	Réseau de chaleur existant
	Réseau de chaleur en projet
	Plateforme bois existante
	Plateforme de méthanisation existante
	Parc photovoltaïque au sol existant
	Parc photovoltaïque au sol : permis accordé

Orientation 6 – Se déplacer autrement
Mesures 16, 17

	Maintien et usage de la ligne ferroviaire et des gares (*)
	Améliorer et développer les mobilités alternatives à l'automobile sur tout le territoire et au sein des divers pôles : (*) - Projet de pôle multimodal - Projets de mobilités alternatives
	Projet de nouvelle filière de carburant (*)
	Planification de mobilités douces (schéma vélo) (*)
	Voie verte existante et projet d'extension (*)

Orientation 7 – Renforcer la cohésion du territoire
Mesures 18, 19, 20, 21

	Renforcer les centralités du territoire (*) Requalifier l'espace public des centres urbains et des villages (*) Reconquérir des zones urbaines (*)
	Projet de centre de recyclerie - ressourcerie (*)

Axe 3 – DÉVELOPPER – Territoire attractif et solidaire

(*) : sujet devant faire l'objet d'une attention particulière au titre du rapport de compatibilité des documents d'urbanisme

Orientation 8 – Accueillir de nouveaux habitants
Mesures 22, 23, 24, 25

	Ensemble du périmètre : - Désinstitutionnaliser les événements culturels et les rendre accessibles - Développer la culture de l'accueil et accompagner les nouveaux arrivants - Structurer et réinventer des services - Assurer une ingénierie financière
--	---

Orientation 9 – Valoriser les ressources économiques locales
Mesures 25, 26, 27, 28, 29, 30

	Développer les filières locales : - Cuir - Fromage - Laine - Tissus - Filière bois
	Carrière existante à maintenir/préserver (*)
	Plateforme bois existante (*)

Orientation 10 - Soutenir l'agriculture
Mesures 31, 32, 33

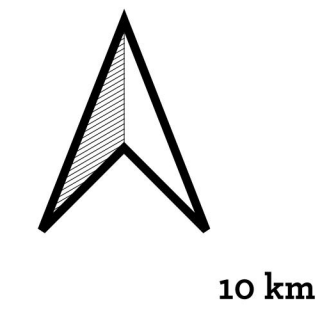

	Espaces agropastoraux à maintenir : - Cultures - Landes et pelouses - Réservoirs de biodiversité de milieu ouvert - Prairies
--	---

Orientation 11 - Dynamiser le potentiel touristique et culturel
Mesures 34, 35, 36, 37

	Pôle d'art du conte à Sévérac (*)
	Projet de musée des statues-menhirs (Belmont-sur-Rance) et d'écomusée (Montaigu) (*)
	Renforcement et développement de l'itinéraire pédestre existante et création d'un GR de la Vallée du Tarn (*)
	Création d'une itinérance interParcs (*)
	Renforcement et développement de l'itinérance à vélo (*)
	Cours d'eau multi-activité (*)
	Offre touristique à développer (hébergements et activités) (*)

Légende du fond de plan

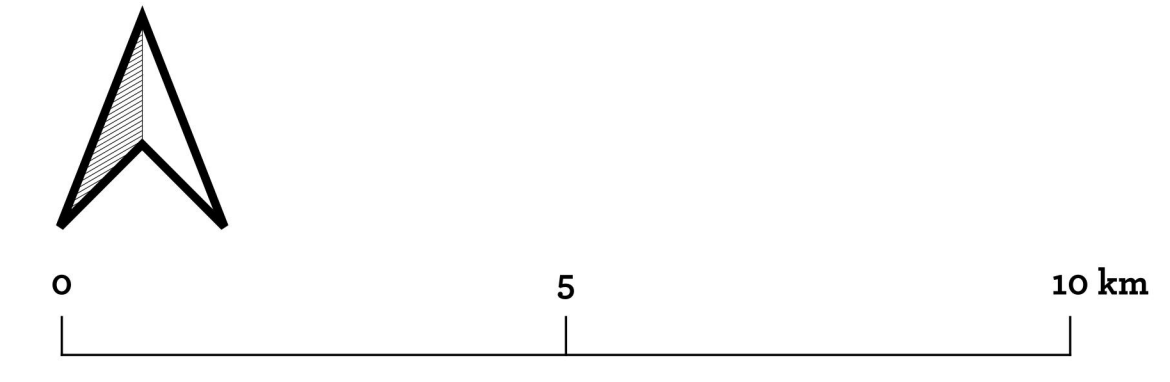
	Périmètres des communautés de communes
	Limites des communes
	Limite de la zone tampon de 1 km autour du périmètre d'étude
	Chef-lieu de commune
	Réseau viarie : - Autoroute - Route nationale - Route départementale - Voie ferrée
	Tache urbaine





Légende du fond de plan

	Périmètres des communautés de communes
	Limites des communes
	Limite de la zone tampon de 1 km autour du périmètre d'étude
	Chef-lieu de commune
	Réseau viarie :
	- Autoroute
	- Route nationale
	- Route départementale
	- Voie ferrée
	Tache urbaine



Axe 1 – PROTÉGER – Territoire à haute valeur patrimoniale

(*) : sujet devant faire l'objet d'une attention particulière au titre du rapport de compatibilité des documents d'urbanisme

Orientation 1- Protéger une biodiversité d'exception
Mesures 1, 2, 3, 4, 5

Symbole	Légende
	Espaces majeurs de biodiversité à préserver : (*)
	- Réservoirs de biodiversité des zones humides
	- Réservoirs de biodiversité landes et pelouses
	- Réservoirs de biodiversité milieux boisés
	Corridors écologiques menacés et à préserver prioritairement milieux ouverts et leurs numéros (*)
	Corridors écologiques menacés et à préserver prioritairement milieux boisés et leurs numéros (*)
	Réservoirs de biodiversité des milieux aquatiques à préserver et à améliorer (*)
	Ruptures de continuités écologiques existantes à compenser ou supprimer (et leurs numéros) (*)

Secteurs à enjeu de gestion patrimoniale ou de protection (aire protégée, maîtrise foncière, ou mesure contractuelle)

	2 Gîtes ou sites à chiroptères d'intérêt régional à préserver (et leurs numéros) (*)
	22 Préservation et gestion des forêts remarquables (et leurs numéros) (*)
	2 Sites à enjeu avifaune (et leurs numéros) (*)
	Site à enjeu de reproduction de l'Aigle royal (*)
	193 Sites à enjeu floristique (et leurs numéros) (*)
	Projets de Réserve Biologique Intégrale (RBI) (*)
	Sites potentiels pour la déclinaison SNAP (esthésiques sur les étiquettes des sites)
	Commune où une démarche de gestion des véhicules à moteur est à mener en priorité
	Sur l'ensemble du périmètre : - suivi et prise en compte des espèces exotiques envahissantes : - préservation de la biodiversité, tout en permettant des activités humaines

Le périmètre d'étude est entouré d'une zone tampon de 1 km afin de présenter les continuités écologiques.

Orientation 2- Préserver la richesse paysagère
Mesures 6, 7, 8, 9

	Cirque
	Falaise
	Butte-témoins
	Landes, pelouses sèches (parcours) et dolines
	Cultures et prairies bocagères
	Vignes et vergers
	Hâtraies - châtaigneraies
	Marnes grises
	Ruffes
	Ruiniformes
	Stopper l'urbanisation linéaire le long des voies (*)
	Maîtriser les extensions urbaines (*)
	Tache urbaine (*)
	Coupure d'urbanisation à maintenir (et numéro) (*)
	Préservation de la silhouette urbaine de certains villages (villages perchés) et hameaux de caractère (ceinture verte) dont entrées de ville (*)
	Ecrin du Viaduc de Millau à protéger (*)
	Secteurs potentiels de parcs éoliens existants ou futurs (et leurs numéros) (*)
	Mât éolien en service
	Mât éolien autorisé
	Mât éolien en instruction
	Zone d'activité existante et entrées de ville à requalifier (*)
	Veiller à la bonne intégration des aménagements et constructions dans le paysage : ensemble du périmètre (*)

Orientation 3 – Sécuriser la ressource en eau
Mesures 10, 11, 12

	Source captée pour l'eau potable (*)
	Bassin d'alimentation connu de ressource captée : (*) - stratégique pour l'adduction en eau potable - captage public - pour l'adduction en eau potable - captage public - pour l'adduction en eau potable - captage privé
	Zone de protection future de la ressource en eau souterraine
	Zone à objectif plus strict de protection de la ressource en eau souterraine
	Zone à objectif plus strict de protection des ressources en eau en rivière
	Réservoir de biodiversité des milieux aquatiques à préserver et à améliorer
	Zone d'expansion de crue (zone de reconquête : espace de boisement, espace de mobilité du cours d'eau, zone d'expansion de crue) (*)
	Protection et valorisation des zones humides
	Station d'épuration majeure à surveiller
	Service incomplet de SPANC à compléter
	Bassin de décantation de l'A75 à réhabiliter en priorité

Orientation 4 – Valoriser les trésors géologiques
Mesure 13

	Géosite d'intérêt majeur à protéger et à valoriser (international et national) et leurs numéros : (*)
	- Géosite de moins de 1000 ha
	- Géosite de plus de 1000 ha

Axe 2 – AMÉNAGER – Territoire en transition

(*) : sujet devant faire l'objet d'une attention particulière au titre du rapport de compatibilité des documents d'urbanisme

Orientation 5- Construire un territoire à énergie positive
Mesures 14, 15

	Vers un territoire économe en énergie : ensemble du périmètre
	Secteurs potentiels de parcs éoliens existants ou futurs (et leurs numéros) (*)
	Réseau de chaleur existant
	Réseau de chaleur en projet
	Plateforme bois existante
	Plateforme de méthanisation existante
	Parc photovoltaïque au sol existant
	Parc photovoltaïque au sol : permis accordé

Orientation 6 – Se déplacer autrement
Mesures 16, 17

	Maintien et usage de la ligne ferroviaire et des gares (*)
	Améliorer et développer les mobilités alternatives à l'automobile sur tout le territoire et au sein des divers pôles : (*) - Projet de pôle multimodal - Projets de mobilités alternatives
	Projet de nouvelle filière de carburant (*)
	Planification de mobilités douces (schéma vélo) (*)
	Voie verte existante et projet d'extension (*)

Orientation 7 – Renforcer la cohésion du territoire
Mesures 18, 19, 20, 21

	Renforcer les centralités du territoire (*)
	Requalifier l'espace public des centres urbains et des villages (*)
	Reconquérir des zones urbaines (*)
	Projet de centre de recyclerie - ressourcerie (*)

Axe 3 – DÉVELOPPER – Territoire attractif et solidaire

(*) : sujet devant faire l'objet d'une attention particulière au titre du rapport de compatibilité des documents d'urbanisme

Orientation 8 – Accueillir de nouveaux habitants
Mesures 22, 23, 24, 25

	Ensemble du périmètre : - Désaisonnaliser les événements culturels et les rendre accessibles - Développer la culture de l'accueil et accompagner les nouveaux arrivants - Structurer et réinventer des services - Assurer une ingénierie financière
--	---

Orientation 9 – Valoriser les ressources économiques locales
Mesures 25, 26, 27, 28, 29, 30

	Développer les filières locales :
	- Cuir
	- Fromage
	- Laine
	- Tissus
	- Filière bois
	Carrière existante à maintenir/préserver (*)
	Plateforme bois existante (*)

Orientation 10 - Soutenir l'agriculture
Mesures 31, 32, 33

	Espaces agropastoraux à maintenir :
	- Cultures
	- Landes et pelouses - Réservoirs de biodiversité de milieu ouvert
	- Prairies
	Mise en place d'une stratégie foncière au service de l'agriculture

Orientation 11 – Dynamiser le potentiel touristique et culturel
Mesures 34, 35, 36, 37

	Pôle d'art du conte à Sévérac (*)
	Projet de musée des statues-menhirs (Belmont-sur-Rance) et d'écomusée (Montaignu) (*)
	Renforcement et développement de l'itinérance pédestre existante et création d'un GR de la Vallée du Tarn (*)
	Création d'une itinérance InterParcs (*)
	Renforcement et développement de l'itinérance à vélo (*)
	Cours d'eau multi-activité (*)
	Offre touristique à développer (hébergements et activités) (*)



Plan de Parc 2022-2037

Parc naturel régional des Grands Causses

Planche sud

